



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Me référant aux résolutions 1572 (2004), 1639 (2005) et 1722 (2006) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 21 décembre 2006, que j'ai reçue du Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, transmettant le huitième rapport sur les activités de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR), pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2006.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

**Lettre datée du 21 décembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Secrétaire général
et Haut Représentant pour la politique étrangère
et de sécurité commune de l'Union européenne**

Conformément aux dispositions des résolutions 1575 (2004), 1639 (2005) et 1722 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir le huitième rapport trimestriel sur les activités de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Ce rapport porte sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2006. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le transmettre au Président du Conseil de sécurité.

(Signé) Javier Solana

Pièce jointe

Rapport du Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne concernant les activités de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} septembre au 30 novembre 2006.
2. Dans ses résolutions 1575 (2004), 1639 (2005) et 1722 (2006), le Conseil de sécurité a prié les États Membres, agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle, de lui faire rapport, par les voies appropriées, tous les trois mois au moins, sur les activités de l'EUFOR. Le présent document est le huitième rapport ainsi soumis au Conseil.

II. Contexte politique

3. Au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité est restée stable. Des élections ont eu lieu le 1^{er} octobre dans le respect des normes internationales. Le Gouvernement de la Republika Srpska a été formé le 30 novembre avec à sa tête Milorad Dodik, nommé Premier Ministre. Il faudra sans doute attendre la fin de l'année pour qu'un gouvernement soit formé au niveau de l'État et, dans le meilleur des cas, le gouvernement de la Fédération ne sera mis en place qu'à la fin de janvier 2007.
4. Les discussions d'ordre technique concernant l'accord de stabilisation et d'association ont avancé mais les conditions de la signature de l'accord n'ont pas encore été satisfaites, la réforme de la police étant le principal obstacle. Des progrès continuent d'être faits en ce qui concerne les projets de plan de mise en œuvre de la réforme de la police, conformément à l'accord politique signé en octobre 2005. La Direction de la mise en œuvre de la réforme de la police devrait publier un rapport vers le 20 décembre, lequel devra être adopté par les gouvernements et parlements de l'État et des entités.

III. Activités de l'EUFOR¹

5. Au cours de la période considérée, l'EUFOR a poursuivi ses opérations conformément à son mandat, qui lui assigne un rôle de dissuasion lui permettant de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu des annexes 1A et 2 de

¹ L'EUFOR compte actuellement quelque 5 700 soldats venant des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède; et Albanie, Argentine, Bulgarie, Canada, Chili, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Suisse et Turquie. Chypre et Malte participent également aux dépenses communes de l'opération.

l'Accord-cadre général pour la paix et de contribuer à l'existence d'un climat de sûreté et de sécurité.

6. L'EUFOR s'est attachée avant tout à mener des opérations en collaboration avec les autorités et les forces de l'ordre locales. Une attention particulière a été accordée aux activités de collecte d'armes, notamment le renforcement des capacités des autorités locales de planifier et réaliser de telles opérations. Au cours de la période considérée, ces opérations ont conduit à la découverte ou à l'abandon de 124 armes légères, 89 700 cartouches, 681 grenades à main, 153 mines, 49 kilogrammes d'explosifs et plus de 19 000 autres articles (notamment des mortiers, des roquettes et des munitions fabriquées à la main). L'EUFOR a également lancé une campagne d'information sur les activités de collecte d'armes et mis en place un numéro d'appel gratuit afin de permettre aux personnes souhaitant garder l'anonymat de fournir des informations concernant des armes illégales.

7. L'EUFOR s'est mise à la disposition des autorités de police locales à l'occasion des élections du 1^{er} octobre, mais n'a eu à fournir aucune assistance et n'a reçu aucune demande à cet effet. La situation est restée calme et stable pendant toute la période électorale.

8. La dernière séance ordinaire prévue de la Commission militaire mixte, créée en vertu de l'annexe 1A de l'Accord de paix de Dayton, s'est tenue le 13 septembre sous la présidence du commandant de l'EUFOR. L'inspection et la comptabilisation des articles entreposés dans les sites de stockage d'armes et de munitions, ainsi que d'autres tâches connexes, ont été confiées au Ministère de la défense réformé, l'EUFOR conservant un rôle de surveillance.

9. L'EUFOR continue de jouer un rôle majeur dans le cadre de la politique globale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et coopère étroitement avec le Représentant spécial de l'Union européenne et la mission de police de l'Union européenne. Elle continue également de coopérer étroitement avec le quartier général de l'OTAN à Sarajevo.

IV. Perspectives

10. Le commandant de l'EUFOR, le général de division Gian Marco Chiarini (Italie), transmettra le Commandement au contre-amiral Hans-Jochen Witthauer (Allemagne) le 5 décembre 2006.